



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

ALPAGES de Tsanfleuron, Infloria et Crettaz-Ley avis à la population

En 1935, la Bourgeoisie et les différents consortages avaient convenu que les bâtiments d'alpage étaient construits par les consortages et entretenus par ceux-ci.

A ce jour, de nombreux consorts ne possèdent plus de bétail et la question de l'opportunité de laisser la jouissance des alpages et des bâtiments aux différents consortages a été remise en question par la Bourgeoisie.

Après discussion avec les divers consortages, il a été décidé que chacun des consortages céderait en retour la jouissance de tous les bâtiments construits à la Bourgeoisie, puisque cette dernière en est formellement déjà propriétaire.

Aussi, la Bourgeoisie de Savièse est désormais la propriétaire des bâtiments qui avaient été construits par les consortages des alpages de Tsanfleuron, de l'Infloria et de la Crettaz-Ley.

Dès lors, toute personne, propriétaire ou revendiquant un ou plusieurs droits sur les bâtiments d'alpage, voudra bien se présenter auprès de l'administration communale, pendant les heures d'ouverture, avec toutes les pièces justificatives, avant le 30 juin 2013.
Passé ce délai, le-droit-s sera-ont échu-s.

Le remboursement des parts se fera par l'administration communale exclusivement par virement bancaire, ceci dans les six mois dès la demande déposée.

Décembre 2012

Cordiales salutations

Alpages de Tsanfleuron, Infloria et Crettaz-Ley

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE
La Secrétaire
M. -Noëlle Reynard